

L'INFORMEL

Volume 17 no 5

Avril 2009

Mot de la présidente

La négociation nationale

Nous nous préparons à vous consulter une seconde fois pour la négociation nationale qui débutera à l'automne 2009. Lors de la première phase de consultation, vous nous avez spécifié que vous voulez une négociation ciblée et de courte durée pour tenir compte du contexte dans lequel nous vivons cette prochaine ronde de négociation. La personne déléguée de votre établissement animera la consultation dans votre école pour valider et vous entendre sur les problèmes les plus urgents à régler.

En lien direct avec cette négociation, on voit déjà dans les journaux que le gouvernement met la table en demandant aux syndiqués de l'état d'être raisonnables.

Les sondages, ces derniers-jours, font également baissé la cote des syndicats en les faisant passer pour une nuisance. Les journalistes alimentent les préjugés et parlent souvent à travers leur chapeau. J'ai envie de leur répéter une phrase de mon ami vice-président du syndicat des Métis, Gerry Lavoie, qui dit ceci : « **Nous ne sommes pas des syndicalistes mais des humanistes. La plupart de nos revendications sont pour le service direct à l'élève!** ». Et vous, en connaissez-vous beaucoup des syndiqués qui revendiquent pour « leurs clients!!! ». Si les journalistes regardaient mieux ce qui se passe dans nos classes, ils auraient peut-être un discours différent.

Véronique Lefebvre, présidente

Par Joël Pélouquin

En ces temps de crise économique notre gouvernement et certains grands économistes nous parlent d'indexer les frais de certains services (frais de scolarité, ambulance, hydro-électricité, permis de conduire...) au coût de la vie.

Et lorsqu'on parle de rémunération on invoque le gel des salaires.

En ces temps de crise économique, ce qui est bon pour l'un ne l'est pas nécessairement pour l'autre.

A lire à l'intérieur

-	2
-2	
-	3
-	4
-5	
-	5
-6	
- Éditorial :	7

Assurance-emploi

L'offre de contrat

Le guide de détermination de l'admissibilité (GDA) de l'assurance-emploi précise qu'une offre de contrat existe seulement si l'enseignante ou l'enseignant et l'employeur reconnaissent avoir conclu une entente verbale ou écrite. Une simple promesse ne constitue pas une offre verbale. Les agents devront vérifier auprès de l'employeur si une offre véritable a été faite et acceptée par l'enseignante ou l'enseignant et, le cas échéant, le pourcentage du contrat.

Autrement dit, s'il y a signature de contrat ou entente verbale avant la fin juin ou au début de juillet ET que Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) arrive à la conclusion, dans un deuxième temps, qu'il y a un lien entre les deux contrats, l'enseignante ou l'enseignant sera inadmissible aux prestations durant l'été.

Toutefois, si aucune signature de contrat ou entente verbale n'a lieu avant le début de juillet, aucune inadmissibilité ne pourra être imposée à l'enseignante ou l'enseignant.

Une personne qui, au cours de la période de référence, a exercé son emploi dans l'enseignement uniquement sur une base occasionnelle ou de suppléance, et ne détenait donc aucun contrat, ne sera pas rendue inadmissible pour toute période de congé survenant au cours de sa **période de prestations** (Noël et la relâche).

Véronique Lefebvre
Présidente



Réseau des Jeunes



Quinze ans et encore jeune!

Le réseau des jeunes CSQ fêtera ses 15 ans au printemps! Il faut dire que les jeunes prennent de plus en plus leur place dans les différentes structures syndicales. Nous souhaitons nous faire entendre et nous prenons les moyens pour cela. Il s'agit d'un des constats de mon dernier réseau. Il y aura toujours certains obstacles au militantisme comme la surcharge de travail, les préjugés, le fait d'être précaire et les nouvelles responsabilités familiales. Malgré cela, les jeunes sont davantage conscients des batailles syndicales gagnées avant leur arrivée comme le congé parental, l'équité salariale, la baisse des ratios au premier cycle, etc. Ils voient moins le monde syndical comme une bête inapprivoisable et inaccessible. Ce qui est un grand plus, car un syndicat sans ses jeunes est un syndicat non représentatif et sans aucune relève! Vous avez votre place! Il vous reste simplement à la prendre!



Bravo au RSG !

Lors du réseau des jeunes, Mélanie Lavigne, la présidente de l'Alliance des intervenantes en milieu familial de Québec, est venue nous faire part de son importante victoire syndicale : depuis décembre pas moins de 9909 **Responsables des Services de Garde** sont devenues membres de notre centrale syndicale, la CSQ. « Un tel mouvement de syndicalisation sur une aussi courte période auprès de personnes œuvrant en plus dans des lieux de travail différents est impressionnant. Il ne fait aucun doute que ces milliers de femmes sont en train de donner à la société québécoise une grande et belle leçon de solidarité » conclut M^{me} Chabot., 1^{re} vice-présidente de la CSQ. Il faut rappeler qu'en 2003, le gouvernement avait déposé plusieurs projets de loi de nature antisyndicale, antisociale, anticonstitutionnelle et discriminatoire. Ainsi, avec les projets de loi 7 et 8, il voulait interdire la syndicalisation pour les responsables d'un service de garde en milieu familial reconnu par un centre de la petite enfance. Comment il le faisait? En déterminant que, contrairement aux décisions rendues par les tribunaux compétents, ces travailleuses avaient un statut de travailleuse autonome. Ce faisant, elles n'étaient pas couvertes par le code du travail et l'ensemble des lois de protection sociale. Les libéraux leur enlevaient ainsi tout espoir d'améliorer leur sort. Finalement, après une longue lutte devant les tribunaux, elles sont maintenant considérées comme des salariées. Elles ont donc le droit de se syndicaliser et de se réunir pour négocier leurs conditions de travail.

Isabelle Gariépy v-p

Si vous connaissez une RSG qui n'est pas membre de la CSQ, vous pouvez la référer au site de la CSQ. L'adhésion peut se faire facilement en ligne : www.csq.qc.net

Comité des spécialistes

Nous sommes heureux de vous présenter les membres du nouveau comité des spécialistes qui reprendra vie cette année.

Martin Boisvert (*éducation physique*)
 Geneviève Lizotte (*anglais langue seconde*)
 Finola Smith (*anglais langue seconde*)
 Roxanne Turcotte (*musique*)



Nous aurons le plaisir de nous rencontrer sous peu afin de partager notre vécu et de trouver des moyens d'action pour améliorer notre quotidien.

Diane Desrochers, orthopédagogue
 Responsable du comité des spécialistes

dianedesrochers@cstois-lacs.qc.ca
 École Harwood : 514 477-7003 poste 4663



Toutes nos félicitations aux enseignantes et aux enseignants
 qui ont obtenu un poste à temps plein le 25 août 2008

Engagements - Temps plein 2008-2009



Nom	Champ	École
Arcand, Mireille	1	La Perdriolle
Attias, Hélène	4	Papillon Bleu
Badour, Christine	4	Marguerite-Bourgeois
Banville Isabelle	1	Papillon-Bleu (St-Jean-Bapt.)
Bélanger Stéphanie	3	St-Thomas
Charlebois-Mercier Véronic	3	De l'Éclusière
Chouinard Annie	3	St-Thomas
Daoust Stéphanie	2	Notre-Dame-de-Lorette
Forgues Yan	5	Auclair
Gareau Francine	3	Immaculée-Conception
Gauthier Josée	1	José-Maria
Goulet Éric	3	La Perdriolle
Lafrance Geneviève	2	De la Riveraine
Lefebvre Andrée-Ève	3	Papillon-Bleu (Ste-Trinité)
Lemieux Julie	3	Académie-Wilson
Prud'homme Claudie	2	Léopold-Carrière
Rochette Simon-François	3	Notre-Dame-de-Lorette
Sergerie Mélanie	3	Sainte-Justine
St-Jacques Isabelle	3	Marguerite-Bourgeois
Toulouse Catherine	1	Saint-Michel
Tremblay Kim	3	Papillon-Bleu (St-Jean-Bapt.)
Tremblay Mélanie	3	José-Maria

Réseau des Jeunes

Bonjour à vous tous!

Voici un petit résumé de mon premier réseau de l'année.

► Conciliation famille-travail-militantisme

Il s'agit d'un des principaux thèmes depuis le dernier Congrès de 2006. Les dernières statistiques nous informent que les jeunes représentent 33% des effectifs de la CSQ et que 80% de ces jeunes sont des femmes. En plus de se familiariser avec une nouvelle profession, ces enseignants font leurs premiers pas dans le monde du syndicalisme, tout en devant souvent composer avec une nouvelle réalité exigeante, celle d'être parent! Le défi est énorme, c'est pourquoi la CSQ demande au gouvernement de doter le Québec d'une véritable loi-cadre en matière d'articulation travail-famille qui s'adressait autant au secteur privé qu'aux secteurs public et parapublic. En lien avec cela, je vous suggère de lire l'article intitulé *Vivre dans le tourbillon* dans la dernière revue Nouvelles CSQ.

► La précarité

Le marché de l'emploi a beaucoup changé depuis les dernières décennies, il y a eu un recul de l'emploi salarié à temps plein, une croissance de l'emploi atypique et une croissance involontaire de l'emploi à temps partiel. Mais qu'est-ce que le travail atypique? Il s'agit du travail à temps partiel, temporaire, saisonnier et à contrat. Il s'agit aussi des travailleurs autonomes et du cumul d'emplois. Ce type de travail a plus que doublé pour l'ensemble de la CSQ. En réponse à cette situation, le conseil général a adopté un plan d'action intégré sur l'attraction, l'insertion et la rétention en emploi.

► Le comité des jeunes

Je souhaite créer un comité des jeunes, mais pour cela j'ai besoin de vous! Le délégué de chacune des écoles a reçu des

questionnaires adressés aux enseignants de moins de 5 ans d'expérience. Je veux connaître vos besoins et votre opinion. Merci de remplir le tout et de le retourner au bureau du SERV avant le 17 novembre prochain.

Notre blogue, votre blogue!

Votre insertion dans l'enseignement vous préoccupe?
Vous êtes intéressés par l'insertion de la relève en éducation?

Partagez ou profitez de cet espace virtuel de rencontres professionnelles et d'échanges pour :

- réagir aux textes proposés
- exprimer vos besoins ou vos angoisses
- poser des questions
- délier des tensions
- poursuivre une réflexion sur votre pratique

Pour une relève épaulée dans ses débuts dans la profession enseignante et pour un accompagnement qui s'inscrit dans cette optique, **soyez des nôtres!**

qui est rempli de ressources!

« www.insertion.qc.ca »

► L'insertion professionnelle

Voici un site qui peut être très utile...



.....Par Virginie Gagné

Bonjour à toutes !

J'ai récemment été approchée pour représenter les femmes au comité de la condition féminine, défi que j'ai accepté avec honneur. Suite à la rencontre du réseau de la Condition des Femmes qui a eu lieu les 8 et 9 octobre derniers, il me fait plaisir de vous présenter les dossiers considérés comme prioritaires par ce comité.

► INFOS EN BREF

Conciliation travail – famille et militantisme

Au Comité de la condition féminine ainsi que celui des jeunes, la conciliation «Travail – Famille» est un sujet d'actualité. L'objectif des réseaux conjoints est d'en arriver à établir une liste de priorités des recommandations pour ensuite les acheminer aux instances appropriées. C'est un sujet à suivre.

Nouveauté!

CNCPS

Le jeudi 9 octobre dernier avait lieu le lancement de la Coalition nationale contre les publicités sexistes. Devant les médias, ce groupe dénonçait publiquement les publicités sexistes pour éventuellement en exiger le retrait. De plus, par le biais des membres associatifs et individuels qu'elle représente, entre autres des regroupements communautaires, syndicaux, nationaux, régionaux, religieux et de défense des droits des femmes, la CNCPS invitait ces milliers de personnes à transmettre des plaintes et à participer à ses campagnes de dénonciation régionales et nationales.

Je vous invite donc à visiter le site de la CNCPS au www.coalition-cncps.org ou au www.travail.csq.qc.net/index.cfm pour toute information additionnelle ou pour devenir membre.

Dossier PAES

Tout dernièrement, Chantal Locas, responsable du Comité de la condition des femmes de la CSQ nous informait du PAES, Programme d'Accès à l'Égalité Syndicale. Le PAES s'appuie sur le concept de discrimination systémique; celle-ci étant le résultat de politiques, de procédures, de règles qui ont pour effet d'exclure ou de désavantager un groupe en particulier, les femmes.

Pour mettre en application un PAES, 3 types de mesures sont requis, soit des mesures de redressement, d'égalité des chances et finalement de soutien.

Ce groupe travaille donc principalement à offrir une meilleure représentation des femmes à l'intérieur des structures politiques de la CSQ, à corriger les règles et les pratiques pouvant être des obstacles à la participation des femmes à la vie syndicale ainsi que de résoudre certaines problématiques que rencontrent de façon particulière les militantes participant à la vie syndicale.

À venir...

- La Journée de la femme
(8 mars prochain)
- La Marche mondiale des femmes

Virginie Gagné



Assurance collective

Nouveauté : Paiement direct

À compter du 1^{er} janvier 2009, vous bénéficierez de la carte ESI à paiement direct. Actuellement, et ce jusqu'au 31 décembre 2008 inclusivement, vous bénéficiez de ESI différé, c'est-à-dire que vous payez en totalité la facture de médicaments que vous recevez de votre pharmacien et SSQ vous rembourse quelques jours plus tard.

Par exemple, si vous allez à la pharmacie aujourd'hui et que votre médicament coûte 100 \$, vous payez 100 \$ et SSQ vous rembourse 80% des frais quelques jours plus tard.

À compter du 1^{er} janvier 2009, si vous allez à la pharmacie et que votre médicament coûte 100 \$, le pharmacien vous réclamera seulement 20 \$, soit la valeur de la coassurance de 20% prévue dans notre contrat. C'est ce que l'on appelle dans notre jargon « **ESI direct** ».

- ◆ **À la pharmacie :** Les personnes assurées CSQ n'auront aucun geste à poser à la pharmacie. Le transfert de ESI différé à ESI direct se fera automatiquement.
- ◆ **Les relevés :** Vous continuerez de recevoir vos relevés ou de pouvoir les consulter sur le site de la SSQ.
- ◆ **Nouveaux certificats :** Il n'y aura pas de nouveaux certificats émis pour le seul changement de la carte ESI à paiement différé à paiement direct.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi au bureau syndical les mardis.

Céline Durand

INDEMNITÉS POUR LES SUPPLÉANTES ET LES SUPPLÉANTS



La suppléante et le suppléant occasionnels qui se présentent dans une école pour effectuer un remplacement que le service de suppléance centralisée de la commission scolaire lui a attribué, et ce, à une date fixe, et qui se voient annuler cette suppléance, alors qu'ils sont déjà sur leur lieu de travail, ont droit à une indemnité égale à trois (3) heures de leur salaire habituel.

C'est en vertu de l'article 58 de la Loi sur les normes du travail que s'applique cette indemnité. Le personnel enseignant, en vertu de l'article 3, n'est pas exclu de l'application de la L.N.T.

Par contre, la suppléante ou le suppléant occasionnel ne peut cependant exiger une indemnité égale à trois heures dans les cas suivants :

- ▶ *Au moment de la demande, lors de l'appel, on lui a spécifié que le besoin n'était que d'une seule période;*

► Au moment de la demande, on lui a spécifié que le besoin était pour l'avant-midi ou l'après-midi seulement, soit pour moins de trois heures.

**ÉCHELLE DE TRAITEMENT
APPLICABLE À COMPTER DU 4 AVRIL 2008
ÉCHELLE UNIQUE
(voir clause 6-5.04 pour l'échelle 20 ans)**

Échelon ¹	Échelle
1	35 757
2	37 084
3	38 411
4	39 954
5	41 667
6	43 458
7	45 321
8	47 268
9	49 290
10	51 407
11	53 610
12	55 911
13	58 309
14	60 805
15	63 417
16	66 137
17	68 973

¹ L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon correspondant à son expérience, augmenté de :

- 2 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 17 ans
- 4 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 18 ans
- 6 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans

Échelle de traitement de l'enseignante ou de l'enseignant à la leçon rémunéré sur la base des taux fixés (période de 45 à 60 minutes d'enseignement) au primaire

Taux	16 ans et moins	17 ans	18 ans	19 ans ¹
	46,08 \$	51,23 \$	55,49 \$	60,54 \$

¹ Scolarité de 19 années ou plus sans doctorat de 3^e cycle

Échelle de traitement pour la suppléante et le suppléant occasionnel au primaire

Durée de remplacement dans une journée	60 minutes ou moins	Entre 61 à 150 minutes	Entre 151 à 210 minutes	Plus de 210 minutes
	35,75 \$	89,38 \$	125,13 \$	178,75 \$

NOTE : Ces taux sont en vigueur jusqu'à la 140^e journée de travail, soit jusqu'au 31 mars 2009. Une augmentation salariale équivalente à 2% est prévue à compter de la 141^e journée de travail, soit le 1 avril 2009.

(Dispositions nationales 2005-2010)

Ne nous emballons pas !

Une récession chez nous se résorbera ou perdurera, peu importe ce que fera ou non Québec dans les prochains mois




**PAUL DANIEL
MULLER**
*L'auteur est
Économiste*

Le 1^{er} novembre 2001, dans une atmosphère de crise suivant les attentats du 11 septembre et ceux à l'anthrax, le gouvernement du Québec déposait son budget 2002-2003, avec cinq mois d'avance. But : « soutenir la confiance des consommateurs et préserver les emplois en stimulant l'activité économique » selon la ministre des Finances de l'époque, Pauline Marois. Fait saillant de ce budget : trois milliards d'investissements publics additionnels dans les routes, les infrastructures, ainsi que les réseaux de la santé et de l'éducation.

Il s'avéra que la récession appréhendée n'eut pas lieu, ni au Québec ni au Canada. Aux États-Unis, elle dura huit mois, trois de moins que leur durée moyenne depuis la Deuxième Guerre mondiale. Au Canada, le gouvernement fédéral continua de réaliser des surplus et de rembourser sa dette. Mais au Québec, la machine à « investir » s'emballa. L'échéance électorale approchant, les dépenses en immobilisation publiques triplèrent en deux ans, passant de 473 millions, en 2000-2001, à 1,48 milliard, en 2002-2003. Elles ne redescendirent plus en bas du milliard par année.

Supposons que cette fois, le Québec, le Canada et la planète économique au complet se dirigent vers une vraie récession. Distinguons-en d'abord les causes. Chez nos voisins américains, on assiste à une vague de défauts sur prêts, de faillites personnelles et institutionnelles, à une crise de



confiance dans le système financier. Pas ici.

Au Canada, une récession résulterait d'un fléchissement des exportations, notamment vers les États-Unis, d'une baisse des profits des sociétés dans les secteurs financier et pétrolier, ainsi que de la morosité ambiante qui plombe la consommation. Tandis que la situation américaine appelle une réponse extraordinaire, une récession au Canada sera plus ordinaire.

Que faire de plus?

Dans ce cas, que devrait faire le gouvernement du Québec pour atténuer l'impact chez nous? Ou plutôt, que peut-il faire de plus que le plan d'infrastructures déjà annoncé? En un mot : rien. D'abord, parce que c'est la Banque du Canada qui détient le principal levier pour relancer l'économie : le taux d'intérêt directeur.

Ensuite, parce que les recettes fiscales des gouvernements fédéral et provinciaux, de même que le régime d'assurance emploi, constituent des stabilisateurs automatiques à court terme. En cas de récession, les recettes fiscales baisseront et, si les gouvernements ne réduisent pas d'autant les dépenses, ils encourront un déficit qui compensera en partie un repli de la consommation et de l'investissement privé. Au Québec, la loi

sur l'équilibre budgétaire oblige un gouvernement qui encourt un déficit à le compenser par des surplus au cours des années suivantes.

Au-delà de ce mécanisme automatique, les gouvernements tentent parfois, futillement, de contrecarrer les récessions en augmentant des dépenses discrétionnaires, comme les immobilisations. En vertu des règles comptables au Québec, ces dépenses ont l'avantage politique de ne pas engendrer un déficit, puisqu'elles sont inscrites directement à la dette.

Le hic, c'est que les projets d'investissement prennent normalement des mois, voir des années, pour franchir l'étape des permis, de l'ingénierie et des appels d'offres. Entre l'annonce des investissements et les premières pelletées de terre, l'économie a souvent

déjà repris sous l'impulsion d'autres facteurs.

Bref, une récession chez nous se résorbera ou perdurera, peu importe ce que fera ou non Québec dans les prochains mois. Ainsi, nul besoin de choisir le prochain gouvernement du

Québec pour sa capacité de gérer la conjoncture. Comme d'habitude, c'est pour une vision à long terme de notre avenir que nous devrions opter.

L'INFORMEL

• Éditeur : Joël Péloquin

• Responsable à l'exécutif : Véronique Lefebvre

• Mise en page & impression : Johanne Roy

• Collaboration : Céline Durand, Virginie Gagné, Isabelle Gariépy